



1er Réseau d'accompagnement et de financement pour la création, la reprise et le développement des entreprises de Maine-et-Loire. Membre du Réseau Initiative France Grâce au prêt d'honneur Initiative Anjou (à 0%), vous pourrez financer la création ou la reprise de votre entreprise, renforcer vos fonds propres et faciliter l'obtention d'un prêt bancaire



Qui est éligible?

Créateur ou repreneur d'entreprise quel que soit le secteur d'activité

Siège social de l'entreprise situé en Maine-et-Loire

Dans les 2 ans de la création ou de la reprise

Besoin financier global supérieur à 200 000 €

Détention par le(s) créateur(s) ou repreneur(s) de la majorité du capital social

Création : création de 3 emplois dans les 3 ans de la création

Reprise: maintien des emplois, a minima

Apport personnel en cohérence avec le projet

Prêt couplé à un prêt bancaire



Les caractéristiques

Prêt à 0 %

Montant:

- Création de 10 000 € à 40 000 €
- Reprise de 10 000 € à 100 000 €

Prêt personnel en cofinancement avec Bpifrance

Remboursement mensuel sur une durée de 2 à 5 ans

Assurance décès

Accompagnement par un membre du réseau



Adéquation entrepreneur/projet

Viabilité économique du projet

Capacité de remboursement

Besoin de renforcement des fonds

propres et d'accompagnement



Le parcours



Focus sur le Comité d'Agrément



Moment unique dans votre parcours d'entrepreneur : vous allez présenter votre projet devant des professionnels de l'entrepreneuriat. Ils sont là pour vous écouter, vous challenger et vous conseiller en toute bienveillance!

Nos Comités d'Agrément regroupent une pluralité de compétences : financière, commerciale, managériale, juridique, connaissance du tissu économique local.

Comment se déroule-t-il?

- Présentation de votre projet (vous et vos associés, votre produit ou service, les opportunités et risques, votre business plan avec les moyens humains et matériels).
- Questions et échanges avec les membres du Comité d'Agrément.

Une réponse vous est donnée au plus tard le lendemain, après les délibérations du Comité. Vous recevrez une attestation de décision par mail.

Notre accompagnement

• Le parrainage

Initiative Anjou vous propose d'être accompagné par un parrain ou une marraine pendant toute la durée de remboursement de votre prêt.

Le parrainage, c'est renforcer les chances de succès de votre projet grâce au savoir-faire et au professionalisme d'un chef d'entreprise expérimenté ou d'un cadre dirigeant.
Cet accompagnement est matérialisé par une charte de parrainage.



Nos ateliers

Initiative Anjou vous offre la possibilité de participer gratuitement à des ateliers sur des thématiques variées : communication, financement, ressources humaines...



Inscrivez-vous directement sur notre site Internet: https://www.initiative-anjou.com/nos-ateliers.html Une fois votre accord de prêt obtenu, il vous suffit de contacter Initiative Anjou et de transmettre les pièces nécessaires au déblocage (indiquées dans votre attestation de décision). La procédure est dématérialisée. Une signature électronique vous sera demandée.

Le remboursement de votre prêt permet de prêter à d'autres chefs d'entreprise!

Devenez membre et intégrez le réseau des entrepreneurs Initiative Anjou

Nous vous proposons d'adhérer à notre Association lors du déblocage de votre prêt.

Adhérer à Initiative Anjou : c'est rendre possible la poursuite de notre action mais aussi vous impliquer dans une démarche responsable au service de votre territoire.

Adhérer à Initiative Anjou : c'est rejoindre notre réseau d'entrepreneurs et bénéficier de ses opportunités.

Réseau des entrepreneurs Initiative Anjou

Nous vous proposons régulièrement des temps d'échanges entre entrepreneurs Initiative Anjou. Ces moments privilégiés sont l'occasion de partager vos impressions mais aussi de créer des opportunités de développement.

N'hésitez pas à vous inscrire!



Nous sommes là pour vous!

Initiative Anjou reste présent à vos côtés tout au long de votre vie d'entrepreneur



Contactez-nous pour vos projets de développement, de reprise ou de cession



Informez-nous en cas de difficulté

- pour vous mettre en relation avec nos partenaires dédiés,
- pour trouver une solution adaptée au remboursement de votre prêt.

Par mail à contact@initiative-anjou.com ou par téléphone au 02 41 25 32 00









